



PROGRAMMES *EUROPA PLUS*

LE MODULE DE BASE - LES FONDAMENTAUX

**PRESENTATION GENERALE
VARIANTES
DEROULEMENT DES SESSIONS
LISTE ET CONTENU DES ENSEIGNEMENTS**

MODULE DE BASE – FONDAMENTAUX

*Un enseignement dispensé sur deux jours ne permet pas d'embrasser et encore moins de maîtriser une matière aussi vaste et aussi complexe que la description des mécanismes institutionnels toujours plus sophistiqués et des politiques toujours plus nombreuses de l'Union européenne. Il importe plutôt de voir dans la formation proposée une sorte **d'entrée en matière**, conçue de manière dynamique et poursuivant trois buts principaux :*

*1) mettre à la disposition des candidats à la formation une **clé d'accès** aux aspects essentiels de l'intégration européenne leur permettant de mieux comprendre la nature de l'Union et de se faire une idée plus précise des objectifs qu'elle poursuit, de ses méthodes de travail, de ses réalisations et des défis qui l'attendent ;*

*2) faciliter l'acquisition ultérieure de nouvelles connaissances qui trouveront naturellement leur place dans la **grille de lecture** proposée par la formation de base ; ceci vaut pour l'actualité quotidienne de l'Union laquelle, mieux assimilée, ira enrichir le bagage européen du bénéficiaire de la formation initiale ; ceci vaut aussi pour d'éventuelles études plus spécialisées qui seront d'autant plus profitables qu'elles auront comme toile de fond les **acquis préalables d'une formation générale**...*

3) permettre, enfin, à tous ceux qui auront suivi cette formation d'être suffisamment familiers des affaires de l'Union pour être à même, si le cas se présente, de saisir, au cours d'un entretien, les tenants et les aboutissants d'une problématique particulière touchant la politique européenne et de la replacer dans son contexte général.

*Comme tout exercice de vulgarisation, **il s'agit d'une démarche exigeante tant au niveau de la sélection des savoirs et que de leur présentation**. Aussi les promoteurs de cette formation se sont-ils attachés avec un soin tout particulier au découpage de la matière de sorte à assurer une **progression rationnelle** dans l'acquisition des connaissances favorisant la compréhension en profondeur du système. De même ils se sont efforcés de sélectionner une équipe d'enseignants – praticiens et universitaires – d'un très haut niveau, capables de broser un tableau à la fois complet, juste et vivant de la réalité européenne d'aujourd'hui.*

Afin d'offrir une formation correspondant au plus près aux besoins particuliers de chaque demandeur, le module de base se décline en deux variantes :

- **Un module généraliste entièrement consacré à l'apprentissage des fondamentaux ;***
- **Un module mixte où la session est divisée entre une journée consacrée à l'acquisition d'un minimum de connaissances de base et une journée dédiée à un ou plusieurs thèmes plus ciblés en fonction des centres d'intérêt des participants.***

Déroulement des sessions pour le module de base

PREMIER JOUR		DEUXIEME JOUR	
9 H à 12 H *	14 H à 18 H*	9 H à 12 H*	14 H à 18 H*
<i>Histoire et fondements de l'Union</i>	<i>Les institutions et leur fonctionnement</i>	<i>Les politiques internes de l'Union</i>	<i>L'action extérieure de l'Union</i>
<p>1. L'idée européenne et l'histoire de l'intégration du continent depuis la fin de la deuxième guerre mondiale</p> <p>2. L'identité européenne ; la nature politique et juridique de l'Union</p> <p>3. Valeurs communes et droits de l'homme ; la Charte des droits fondamentaux ; la citoyenneté européenne</p>	<p>4. Parlement, Conseil Commission : le triangle institutionnel au cœur du système ; les autres institutions et organes, parties prenantes au processus de décision.</p> <p>5. Les différentes étapes du processus de prise de décision et les instruments législatifs et réglementaires de l'Union</p> <p>6. Le pouvoir budgétaire et l'encadrement financier pluriannuel des activités de l'Union :</p> <hr/> <p><i>Débat général sur une question d'actualité relative à la perception de l'Union par le citoyen européen ; la gouvernance européenne et le modèle européen de société</i></p>	<p>7. Un espace économique unifié : marché intérieur, monnaie unique, coordination des politiques économiques ; grandes politiques sectorielles (PAC, transports etc.) La » stratégie de Lisbonne «</p> <p>8. Un espace de solidarité : politique régionale et cohésion sociale, emploi, santé, protection civile, éducation, recherche etc.</p> <p>9. Un espace de justice, de liberté et de sécurité : le développement de la coopération judiciaire et policière.</p>	<p>10. La politique commerciale et la dimension extérieure des politiques internes ; la politique d'aide au développement.</p> <p>11. Les ambitions, les objectifs et les instruments de la politique extérieure commune.</p> <p>12. La montée en puissance de politique de sécurité et de défense</p> <hr/> <p><i>Débat général sur la question des frontières de l'Union et des grands défis du moment : mondialisation, compétitivité, sécurité énergétique, changement climatique etc.</i></p>
MODULE DE BASE - PROGRAMME GENERALISTE		Fiche technique n° 1 Avril 2008	

1) L'Europe : une très vieille idée pour un monde nouveau ; de l'utopie à la réalité : Paris (1951) , Rome (1958) Luxembourg (1986) Maastricht (1992) Amsterdam (1997) , Nice (2000) Lisbonne (2007) , autant de jalons sur la voie de la concrétisation du projet européen : dégager le **fil conducteur** de cette longue marche parfois laborieuse voire controversée ainsi que la **valeur ajoutée** de chaque étape et notamment du dernier traité (Lisbonne) .

2.) L'identité européenne : mythes et réalités ; les principes de base qui régissent les **rapports entre les Etats membres et l'Union** : principes d'attribution des compétences, principe de subsidiarité, principe de proportionnalité, typologie des compétences, primauté du droit communautaire, respect de l'identité nationale des Etats membres et de leurs structures politiques, administratives et constitutionnelles ... La **nature sui generis de l'Union** : ni fédération ni confédération...évolutions possibles

3) Les **valeurs** et les **principes** sur lesquels se fonde l'Union tels qu'ils figurent dans le préambule et à l'article premier du Traité de Lisbonne : droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, liberté, démocratie, égalité et état de droit etc. La Charte des droits fondamentaux ...Sa portée politique et sa valeur juridique ; la définition et le contenu de la **citoyenneté européenne**.

4) **Les institutions clés** : Conseil européen et Conseil, Parlement, Commission : évolution de leur rôle respectif jusqu'aux dernières et importantes modifications introduites par le traité de Lisbonne : **analogies, différences et originalité** par rapport aux systèmes constitutionnels nationaux ; les autres institutions, organes et instances diverses qui gravitent autour des trois institutions principales avec un **rôle consultatif** (Comité économique et social, Comité des régions), **judiciaire** (Cour de Luxembourg) et **financier** (Cour des comptes) Les Agences spécialisées ... L'importance des lobbies bruxellois ...

5) Comment l'ensemble de ces acteurs concourent à la préparation, la conception, la discussion, la négociation et l'adoption de la législation communautaire ; les différentes étapes du **cheminement concret d'un projet** depuis sa présentation jusqu'à son approbation finale et son application sur le terrain ...La procédure de codécision. Les instruments normatifs de l'Union : règlements, directives, recommandations, la » soft law » : portée et usage ; transposition en droit national...sanctions

6) Le budget : Conseil et Parlement détenteurs du pouvoir budgétaire ; **le déroulement de la procédure budgétaire annuelle** ; les différentes catégories de ressources et de dépenses ; la problématique des ressources propres ; la répartition de la charge entre Etats membres ; la notion de solde net ; le rabais britannique ; le cadre financier pluriannuel ; les grandes masses budgétaires ; le prochain rendez vous financier en 2013...Perspectives et enjeux.

7) **Un espace sans frontières** où circulent librement les hommes, les marchandises, les capitaux et les services ; une union économique et monétaire en quête d'unité ; l'euro group ; la **coordination des politiques économiques**, la gouvernance économique et le rôle de la Banque centrale européenne dans la recherche d'une croissance non inflationniste et du plein emploi ; les grandes politiques sectorielles liées directement ou indirectement au marché intérieur ; la stratégie de Lisbonne : ambitions et résultats....

8) Les politiques de solidarité active au service de la **cohésion territoriale, économique et sociale** et du bien être des citoyens européens dans un environnement marqué par une hétérogénéité croissante suite aux derniers élargissements ; les acquis et les perspectives de la politique régionale et de la politique sociale et de l'emploi ; les **politiques d'appui** notamment dans le domaine de l'éducation , de la formation professionnelle, de l'éducation , de la santé , de la recherche et du développement technologique etc.

9) La **protection des frontières extérieures communes et la sécurité de l'espace intérieur** dans le respect des libertés individuelles ; définition d'un cadre commun pour les politiques migratoires (immigration légale et illégale, visas, asile, politique d'intégration), Schengen ; sécurité intérieure et lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée ; coopération policière et judiciaire renforcée en application des dispositions du nouveau traité de Lisbonne.

10) La politique commerciale commune : **rôle respectif du Conseil et de la Commission dans la définition et la défense des intérêts communs** de l'Union à l'OMC ; idem pour la **dimension extérieure des politiques internes** de l'Union comme les transports, l'environnement et dans une mesure moindre l'énergie ou la politique monétaire...Les grandes négociations en cours : état des lieux et perspectives ...) La politique de développement :: **rappel de l'ampleur de l'effort actuel et des engagements pour le futur** ; les principaux instruments. Le cas particulier des pays ACP ...L'aide alimentaire.

11) La PESC absente des traités fondateurs ; construction progressive à partir de la coopération intergouvernementale. Lisbonne marque une nouvelle étape dans la communautarisation et l'ambition de cette politique ; mais encore beaucoup d'inconnues et **deux défis** : la définition claire des **intérêts communs** (à la fois stratégie d'ensemble et intérêts ponctuels) sans lesquels il n'y a pas de politique commune et l'efficacité des instruments opérationnels propres à la promouvoir (Haut représentant / vice président de la Commission, Service extérieur commun ...)

12) La politique de défense et de sécurité : **état des lieux** ; rappel des opérations passées et en cours menées par l'Union ; analyse des dispositions du traité de Lisbonne (et en particulier celles sur la **coopération dite structurée**) et de leurs potentialités ; nature des liens avec l'OTAN et implications en termes de capacités de planification et de commandement autonomes ; définition des besoins et identification des moyens opérationnels ; coordination des politiques d'armement ; le rôle de l'Agence etc.

Déroulement des sessions pour le module mixte

MODULE MIXTE
Fiche technique n° 2 Avril 2008

PREMIER JOUR		DEUXIEME JOUR	
9 H à 12 H *	14 H à 18 H*	9 H à 12 H*	14 H à 18 H*
<i>Les fondements de l'Union</i>	<i>Les politiques de l'Union</i>	<u>CHOIX D'UN OU PLUSIEURS SUJETS PLUS CIBLES</u>	
<p>A. Les principales étapes de l'intégration européenne ; de la déclaration Schuman au traité de Lisbonne.</p> <p>B. Les principes de base et les fondements politiques et juridiques de la construction européenne ; la citoyenneté européenne</p> <p>C. Les institutions de l'Union et leur fonctionnement ; les pouvoirs législatif, exécutif et budgétaire ; le processus de prise de décision.</p>	<p>E. Les politiques internes (espace économique et monétaire ; espace de solidarité territoriale et sociale ; espace de liberté et de sécurité)</p> <p>F. Le poids de l'Union dans le monde et les différentes facettes de son action à l'extérieur. La politique de sécurité et de défense ; état des lieux et perspectives.</p> <p>G. Les grands défis, extérieurs et intérieurs, auxquels l'Union se trouve actuellement confrontée.</p>	<p><i>L'orientation générale, le contenu précis et l'organisation pratique des enseignements dispensés le deuxième jour seraient définis d'un commun accord, en fonction des besoins et des desiderata particuliers des candidats à la formation.</i></p> <p><i>Le contenu de ces enseignements spécialisés serait puisé pour l'essentiel dans les modules sectoriels et / ou thématiques tels qu'ils sont décrits dans la brochure « Europa Plus ».</i></p> <p><i>La possibilité d'enseignements complémentaires encore plus ciblés (par analogie aux » modules ad hoc ») peut aussi être envisagée en fonction de la disponibilité des intervenants.</i></p> <p><i>Le deuxième jour comprendrait en tout état de cause l'organisation d'un débat d'au moins une heure sur un sujet d'actualité en relation avec le thème principal qui aurait été retenu.</i></p>	

INDICATIONS PRATIQUES

TARIFS

LE MODULE DE BASE (12 heures d'enseignement sur deux jours pleins, 5 à 6 intervenants de haut niveau, un animateur spécialiste des institutions et politiques européennes, fourniture d'un dossier de base et d'une bibliographie) est facturé (y inclus les repas et boissons sur place) 15 000 euros (HTVA).

LES MODULES SECTORIELS (12 heures d'enseignement sur deux jours pleins, 4 à 5 intervenants de haut niveau, un animateur spécialiste des institutions et politiques européennes, fourniture d'un dossier de base et d'une bibliographie) est facturé (y inclus les repas et boissons sur place) 12 000 euros (HTVA).

LES MODULES THEMATIQUES (6 heures d'enseignement sur une journée pleine, 3 à 4 intervenants de haut niveau, un animateur...) est facturé (y inclus les repas et boissons sur place) 8 000 euros (HTVA).

LE TARIF DES MODULES AD HOC est à négocier au cas par cas.

EFFECTIFS

Afin de tirer le meilleur parti des modules de formation un nombre de 10 à 15 participants est recommandé. Exceptionnellement ce nombre peut être porté à 20 après discussion avec l'Institut.

Pour des nombres supérieurs l'Institut souhaite que les modules soient dupliqués (selon des modalités pratiques à convenir). Dans ce cas un tarif dégressif sera appliqué.

LIEU DE FORMATION

Normalement le lieu de la formation se situe dans les locaux des Facultés universitaires Saint Louis à Bruxelles (43 Boulevard du jardin botanique – 1000 Bruxelles). Exceptionnellement et sur la base d'un commun accord l'équipe de formation pourra se déplacer.

DELAIS DE PREPARATION DES MODULES

Pour un module de base le délai normal de préparation est fixé à 6 semaines à compter de la commande. Pour un module sectoriel ou pour un module thématique ce délai est normalement de 12 semaines. Dans le cas d'un module ad hoc le délai sera discuté au cas par cas.